

**ENQUETE PARCELLAIRE RELATIVE
A LA REALISATION DU REAMENAGEMENT ET DE
L'ELARGISSEMENT DE LA RUE FREDERIC FAYS
SUR LA COMMUNE DE VILLEURBANNE,
PAR LA METROPOLE DE LYON**

RAPPORT DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Enquête publique ouverte le 13 novembre 2017 et close le 15
décembre 2017**

décembre 2017

SOMMAIRE

CHAPITRE A	ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE	3
A.1-	ORGANISATION	3
A.1.1-	Désignation du commissaire enquêteur	3
A.1.2-	Concertation avec l'autorité organisatrice	3
A.1.1-	Cadre juridique de l'enquête	4
A.1.2-	Information du public	4
A.1.2.1-	Préambule	4
A.1.2.2-	Information par annonces réglementaires	4
A.1.2.3-	Information par affichage	5
A.2-	DEROULEMENT DE L'ENQUETE	5
A.2.1-	Opérations préalables à l'enquête	5
A.2.1.1-	Présentation du dossier	5
A.2.2-	Permanences	5
A.2.3-	Clôture de l'enquête	5
CHAPITRE B	PRESENTATION DU PROJET ET DE L'OBJET DE L'ENQUETE	6
B.1-	COMPOSITION DU DOSSIER	6
B.2-	OBJET DE L'ENQUETE	6
B.2.1-	Nature et caractéristiques du projet	6
B.2.2-	Emprise à acquérir	7
CHAPITRE C	OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	8
C.1-	PARTICIPATION DU PUBLIC	8
C.2-	APPRECIATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	8
CHAPITRE D	CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	10

CHAPITRE A ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

A.1-ORGANISATION

A.1.1- DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Par une décision du 25/09/2017 référencé sous le n° EI 7000223/69, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon a nommé Monsieur Gilles MATHIEUX, en qualité de commissaire enquêteur en charge de l'enquête parcellaire relative au projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne, ainsi que de l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique s'y rapportant.

A.1.2- CONCERTATION AVEC L'AUTORITE ORGANISATRICE

Afin de prendre rapidement connaissance du dossier, le commissaire enquêteur s'est rapproché de l'autorité organisatrice.

PREFECTURE DU RHONE
Bureau de l'urbanisme et de l'utilité publique
106 Rue Pierre Corneille
69419 LYON Cedex 03

Les dates et heures de permanences ont été arrêtées conjointement avec les services de la Préfecture en fonction de l'ouverture au public de la mairie de Villeurbanne.

A.1.1- CADRE JURIDIQUE DE L'ENQUETE

L'arrêté du Préfet du Rhône en date du 19 octobre 2017 a prescrit l'enquête parcellaire relative au projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne, ainsi que l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique s'y rapportant.

La présente enquête parcellaire est réalisée en application du code de l'expropriation pour au titre des articles R 11-14-1 et suivants,

Le dossier d'enquête publique a été mis à disposition du public en mairie de Villeurbanne, du 13/11/2017 au 15/12/2017.

A.1.2- INFORMATION DU PUBLIC

A.1.2.1- Préambule

L'impossibilité d'aboutir à une acquisition amiable en raison des difficultés d'identification du propriétaire d'une parcelle nécessaire à la fonctionnalité du projet, la Métropole de Lyon a décidé d'engager une procédure d'expropriation pour la réalisation du projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne.

A défaut de pouvoir être adressée au propriétaire inconnu de la dite parcelle, une notification à son intention, de l'ouverture d'enquête et du dépôt du dossier de servitude administrative, a été adressée au maire de Villeurbanne et a été affichée en mairie, conformément au code de l'expropriation.

A.1.2.2- Information par annonces réglementaires

Une première insertion dans le journal Le Progrès a été effectuée le 23 octobre 2017 et dans Le tout Lyon Affiches, le 28 octobre 2017.

Une deuxième insertion a été effectuée dans les mêmes publications le 14 novembre et le 18 novembre 2017.

A.1.2.3- Information par affichage

L'affichage réglementaire a été effectué à la Mairie de Villeurbanne

A.2-DEROULEMENT DE L'ENQUETE

A.2.1- OPERATIONS PREALABLES A L'ENQUETE

A.2.1.1- Présentation du dossier relatif au projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne.

En vue de prendre rapidement connaissance du dossier relatif au projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne, le commissaire enquêteur a rencontré la personne chargée du suivi de l'opération au Bureau de l'urbanisme et de l'utilité publique à la Préfecture du Rhône, le 9 octobre 2017.

A.2.2- PERMANENCES

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public selon le calendrier suivant :

DATE	HORAIRE	LIEU
Mardi 21 novembre 2017	9h00 à 12h00	Mairie de Villeurbanne
Jeudi 7 décembre 2017	9h00 à 12h00	Mairie de Villeurbanne

La tenue des permanences s'est déroulée conformément à l'arrêté.

Le public a pu être reçu dans des conditions correctes par le commissaire enquêteur ; aucun incident notable n'a été signalé

A.2.3- CLOTURE DE L'ENQUETE

A l'expiration du délai de l'enquête, il a été procédé à la clôture et à la signature des registres d'enquête et des certificats d'affichage, par le maire de Villeurbanne.

CHAPITRE B PRESENTATION DU PROJET ET DE L'OBJET DE L'ENQUETE

B.1- COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique du 13/11/2017 au 15/12/2017 comportait les éléments suivants :

- UN PLAN PARCELLAIRE
- UN ETAT PARCELLAIRE

B.2- OBJET DE L'ENQUETE

B.2.1- NATURE ET CARACTERISTIQUES DU PROJET

Le projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs s'inscrit dans le cadre du développement urbain de la frange Est du quartier Grandclément, en cohérence avec l'implantation d'un équipement de santé d'importance dénommé « Médipôle Lyon Villeurbanne ».

L'implantation du Médipôle Lyon Villeurbanne nécessite une requalification des voiries du secteur, et notamment de la rue Frédéric Faÿs, pour en garantir l'accessibilité.

Le gabarit projeté du réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs dans sa portion Sud, est cohérent avec la reconfiguration de la traversée de la plate-forme tramway par les modes actifs (piétons, cyclistes) afin d'assurer la connexion à ceux existants le long de la ligne de l'Est au sud de la plate-forme de tramway.

B.2.2- EMPRISE A ACQUERIR

L'élargissement de la rue Frédéric Faÿs dans sa partie sud, au contact de la plate-forme de la ligne T3 du tramway, nécessite l'acquisition par voie d'expropriation d'une partie de la parcelle CH n°59, soit 52 m² sur 235 m² de surface totale.

Le propriétaire de la parcelle CH n°59 est inconnu des services du cadastre.

CHAPITRE C OSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

C.1.1- PARTICIPATION DU PUBLIC

La participation du public à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique a été inexistante, tant au niveau des permanences tenues par le commissaire enquêteur que sur le registre mis à la disposition du public pendant la durée de l'enquête.

C.1.2- APPRECIATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le dossier a été établi conformément aux dispositions de l'article R 11-14 du code de l'expropriation.

A défaut de pouvoir être adressée au propriétaire inconnu de la dite parcelle, une notification, à son intention, de l'ouverture d'enquête et du dépôt du dossier de servitude administrative, a été adressée au maire de Villeurbanne et a été affichée en mairie, conformément au code de l'expropriation

La limite de la partie de la parcelle à exproprier, présentée dans le dossier, a été strictement ajustée aux besoins fonctionnels du projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs.

Le commissaire enquêteur a pu constater l'absence de réaction à cet affichage et considère qu'aucun argument ne s'oppose à la demande d'expropriation présentée par la Métropole de Lyon.

Fait à Vénissieux, le 22 décembre 2017

Le commissaire enquêteur

Gilles MATHIEUX

**ENQUETE PARCELLAIRE RELATIVE
A LA REALISATION DU REAMENAGEMENT ET DE
L'ELARGISSEMENT DE LA RUE FREDERIC FAYS
SUR LA COMMUNE DE VILLEURBANNE,
PAR LA METROPOLE DE LYON**

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

**Enquête publique ouverte le 13 novembre 2017 et close le 15
décembre 2017**

décembre 2017

CHAPITRE D CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Dans le cadre de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique relative au projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs, le commissaire enquêteur a :

- Analysé et étudié le dossier mis à l'enquête,
- Vérifié et constaté que les conditions règlementaires de l'information du public ont été respectées,
- Assuré les entretiens avec les personnes compétentes et en capacité d'éclairer son avis,
- Assuré les permanences prévues dans l'arrêté préfectoral n° E2017-478 du 18/10/2017,
- Sollicité des compléments d'information auprès du de la Métropole de Lyon et de la ville de Villeurbanne,

Considérations d'ensemble

- Considérant que le registre d'enquête n'a pas été renseigné par le public et ne comporte donc pas de contestations motivées relatives au projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs, objet de l'enquête,
- Considérant que le dossier soumis l'enquête répond à l'objectif de requalifier les voiries du secteur Est de Villeurbanne en garantissant l'accessibilité au futur Médipôle Lyon Villeurbanne,
- Considérant que la décision de soumettre le dossier à l'enquête parcellaire relative au projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne, ainsi que l'enquête publique préalable à la Déclaration d'utilité publique s'y rapportant, a été prise par la commission permanente de la Métropole de Lyon le 20 juillet 2017,
- Considérant que l'Autorité environnementale a estimé que le projet dénommé « réaménagement de la rue Frédéric Faÿs » sur la commune de Villeurbanne n'était pas soumis à étude d'impact
- Considérant que le projet ne remet pas en cause les dispositions du plan local d'urbanisme de la Métropole de Lyon et tient compte des emplacements réservés au PLU,

Considérations spécifiques à la parcelle à exproprier

- Considérant que le propriétaire de la parcelle CH n°59, dont une partie est destinée au projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne, n'a pu être identifié, mais que les formalités d'information du propriétaire ont été effectuées en conformité avec le code de l'expropriation,

- Considérant que la limite de l'emprise soumise à l'enquête parcellaire correspond strictement aux besoins fonctionnels du projet de réaménagement et d'élargissement de la rue Frédéric Faÿs à Villeurbanne,

Formulation de l'Avis

Le commissaire enquêteur donne un avis favorable à la demande de la Métropole de Lyon visant à l'expropriation d'une partie de la parcelle CH n°59 à Villeurbanne.

Fait à Vénissieux, le 22 décembre 2017

Le commissaire enquêteur

Gilles MATHIEUX